

COMITE SYNDICAL

Réunion du 08 décembre 2025

2025-43 – Budget Annexe : Décision modificative n°2025-02

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Mme Cécile BARREAU, Mme Corinne POTHIER, Mme Denise RENAUD.

M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Éric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Guy PLISSONNEAU, M. Yann THOMAS, M. Thierry RICARDEAU.

POUVOIRS (4) :

Mme Isabelle MOINET donne pouvoir à Mme Corinne POTHIER

M. Jean-Michel ROUILLÉ donne pouvoir à M. Éric HERVOUET

M. Rémi PASCREAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS

M. Jean-Luc GAUTRON donne pouvoir à Mme Denise RENAUD

Votants : 13

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (15):

Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU.

M. Guillaume ARNAUD, M. Lionel BOSSIS, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Rémi PASCREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Sébastien VERDON, M. Patrick VILLALON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités,

Madame BRIAUD S, Responsable de la Cellule Méthodes, projets, accompagnement d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025-43 – Budget Annexe : Décision modificative n°2025-02

Le Président propose d'adopter la décision modificative suivante, afin de procéder à différentes régularisations budgétaires sur le Budget Annexe :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	DM2 2025
Chap 011 - Charges à caractère général	
<i>617 - Etudes et recherches</i>	- 106 000 €
Chap 012- Charges de personnel	
<i>Art. 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement</i>	+ 100 000 €
Chap 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	
<i>6951 - Impôts sur les bénéfices</i>	+ 6 000 €
Total des dépenses de fonctionnement	- €

Dépenses de fonctionnement : 012 – Charges de personnel (+ 100 000 €)

Ce poste correspond au remboursement du budget annexe vers le budget principal lié au remboursement des frais des personnels intervenants sur le budget annexe, à savoir :

- les interventions des Délégués à la Protection des Données (DPO) qui travaillent exclusivement pour le budget annexe,
- le temps passé pour la réalisation/support de sites internet, prestations cyber , facturation des titres de recettes et mandatement des factures pour le budget annexe,
- le support BERGER LEVRAULT et EKSAE.

Dépenses de fonctionnement : 069 – Impôts sur les bénéfices et assimilés (+ 6 000 €)

Il s'agit d'une provision pour rattacher, sur l'exercice 2025, l'impôt sur les sociétés en fonction du résultat de l'exercice.

Dépenses de fonctionnement : 011 - Charges à caractère général (- 106 000 €)

Ajustement du compte 617 - Etudes et recherches en fonction du réalisé.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la décision modificative,
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 08/12/2025

Votants : 13

Voix totales : 13

Voix exprimées : 13

Non Votés : 0

1 – Pour : 13 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'Etat .

Comité syndical - Rapport des deliberations

Date : **lundi 08 décembre 2025**

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS

2025-43 – Budget Annexe : Décision modificative n°2025-02

Date du vote : **08/12/2025**

Votants : **13**

Voix totales : **13**

Voix exprimées : **13**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour

13 Voix

100,0%

COLLEGE DES COMMUNES M. Éric HERVOUET	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES Mme Corinne POTHIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Judicaël LAMY	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Philippe CHARRIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Thierry RICHARDEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Michel ROUILLÉ par procuration à M. Éric HERVOUET	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES Mme Isabelle MOINET par procuration à Mme Corinne POTHIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Yann THOMAS	1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Guy PLISSONNEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Rémi PASCREAU par procuration à M. Yann THOMAS	1 voix
COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX Mme Denise RENAUD	1 voix
COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX M. Jean-Luc GAUTRON par procuration à Mme Denise RENAUD	1 voix
LES DÉPARTEMENTS Mme Cécile BARREAU	1 voix